



Aix en Provence, le 30 JUIN 2020

Francis TAULAN
*Adjoint au Maire,
délégué aux Sports
et Équipements sportifs,
Coordination des manifestations
Suppléance commissions
de sécurité des ERP,
Garage municipal
Chauffeurs*

Comité d'Intérêt de Quartier La Pauline
Villa Pauline - A103
25 rue Henri Moissan
13100 AIX-EN-PROVENCE

Réf : JMM/MK n° 337340
Affaire suivie par : Monsieur Jean-Marie MOILLARD
☎ 04.42.91.88.50

Objet : Salon des sports – Interdiction de stationner

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'organisation du salon des sports qui aura lieu les 5 et 6 septembre 2020, un arrêté d'interdiction de stationnement sera établi pour l'occupation du parking devant la direction des sports.

Cette interdiction sera prévue du **jeudi 3 septembre à 20h jusqu'au dimanche 6 septembre à 20h.**

Aussi, tous les véhicules ne respectant pas cet arrêté seront conduits à la fourrière municipale.

Seuls les véhicules des exposants du salon et des organisateurs munis d'un badge seront autorisés à stationner.

Dans la mesure où de nombreux habitants de votre résidence stationnent régulièrement leur véhicule sur ce parking, je vous invite à leur transmettre ces informations afin d'éviter un enlèvement de leur véhicule.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Francis TAULAN

Adjoint au Maire,
Délégué aux Sports